

F16 ÉLÉMENTS OU ENSEMBLES DE TECHNOLOGIE; MESURES GÉNÉRALES POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES MACHINES OU INSTALLATIONS; ISOLATION THERMIQUE EN GÉNÉRAL

F16P DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL

Note

Il est important de tenir compte des entrées rappelées ci-dessous:

A01D	75/18,	Dispositifs de sécurité pour moissonneuses ou faucheuses
A01D	75/20	
A01F	21/00	Dispositifs de protection des êtres humains dans les batteuses ou presses à balles
B02C	23/04	Dispositifs de sécurité pour appareils de broyage ou de désagrégation
B21B	33/00	Dispositifs de sécurité pour laminoirs
B21D	55/00	Dispositifs de sécurité pour le travail mécanique des tôles, tubes, barres ou profilés métalliques sans enlèvement substantiel de matière
B23B	25/04	Capots de protection pour les machines à tourner les métaux
B23Q	11/00	Dispositifs de sécurité combinés aux machines-outils
B24B	55/00	Dispositifs de sécurité pour machines de meulage ou de polissage
B25D	17/10	Dispositifs de sécurité pour des outils portatifs à percussion actionnés mécaniquement
B25J	19/06	Dispositifs de sécurité pour manipulateurs
B26D	7/22	Dispositifs de sécurité pour les machines de coupe
B27G	19/00	Dispositifs de sécurité pour scies à bois
B65B	57/00	Dispositifs de sécurité pour les machines ou les appareils d'emballage
B65G	43/00	Dispositifs de sécurité pour transporteurs
B65H	26/00	Dispositifs de sécurité des mécanismes d'avance de bandes
B65H	63/00	Dispositifs de sécurité pour la manipulation ou l'enroulage des matériaux de forme plate ou filiforme
D01G	31/00	Dispositifs de sécurité pour le traitement des fibres
D01H	13/14	Dispositifs de sécurité pour la filature ou le retordage
D05B	83/00	Dispositifs de sécurité pour machines à coudre
F21V	25/00	Dispositifs de sécurité pour dispositifs d'éclairage.

Dispositifs de protection des personnes ou empêchant qu'elles ne se blessent

- 1/00 Dispositifs de sécurité indépendants de la commande ou du fonctionnement de toute machine** (dispositifs de protection pour les yeux ou les oreilles, portés sur le corps ou tenus à la main A61F 9/00, A61F 11/00)
- 1/02 . Ecrans ou capots fixes
- 1/04 . Ecrans ou capots tournant sur des arbres rotatifs
- 1/06 . spécialement conçus pour le soudage à l'autogène
- 3/00 Dispositifs de sécurité agissant en conjonction avec la commande ou le fonctionnement d'une machine; Commandes exigeant l'emploi simultané de plusieurs parties du corps humain** (F16P 5/00 a priorité)
- 3/02 . Ecrans ou autres organes de sécurité se déplaçant en synchronisme avec des organes animés d'un mouvement de va-et-vient
- 3/04 . . pour machines ayant des parties qui s'approchent l'une de l'autre pendant le fonctionnement, p.ex. presses à emboutir
- 3/06 . . . tenant les parties du corps de l'opérateur éloignées de la zone de danger lors de l'approche des parties de la machine
- 3/08 . conjugués avec le verrouillage de portes, couvercles, garde-fous ou autres dispositifs semblables donnant accès aux parties mobiles de la machine
- 3/10 . . et dans lesquels le fait de verrouiller la porte ou un autre organe provoque le démarrage de la machine

- 3/12 . avec dispositifs, p.ex. des éléments sensibles, qui agissent sur la commande ou le fonctionnement de la machine lorsqu'une partie du corps humain se trouve dans ou près de la zone de danger (F16P 3/08 a priorité)
- 3/14 . . les dispositifs étant des cellules photo-électriques ou d'autres dispositifs sensibles sans contact mécanique
- 3/16 . . les éléments sensibles étant mus par la machine
- 3/18 . Commandes exigeant l'emploi des deux mains
- 3/20 . . dans les systèmes de commande électrique
- 3/22 . . dans les systèmes de commande hydraulique ou pneumatique
- 3/24 . . dans les commandes mécaniques

5/00 Dispositions d'urgence mettant "hors fonction" un accouplement transmettant un mouvement alternatif si le mouvement de la partie entraînée rencontre une résistance plus tôt que prévu

- 7/00 Dispositifs d'urgence évitant tout dommage à une machine ou à un appareil** (F16P 1/00, F16P 3/00, F16P 5/00 ont priorité; dispositifs de repérage, voir les classes appropriées)
- 7/02 . par arrêt de la machine en cas de conditions dangereuses internes de fonctionnement (dispositifs dans les paliers affectés par des conditions anormales F16C)